



NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ de contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
- ✓ de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Budget PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

1.1 Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent **7.860.767 euros**.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 56 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent **6.174.251 euros**.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour information, voici les différents indicateurs d'épargne du budget 2026 en incluant l'excédent de fonctionnement reporté comme indiqué dans la maquette budgétaire :

- **Epargne de Gestion** (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement hors emprunts) = **1.821.916 €**
- **Epargne Brute** (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement avec emprunts) = **1.686.516 €**
- **Epargne Nette** (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement avec emprunts et capital) = **1.271.516 €**

1.2 Les principales dépenses et recettes de la section

Pour rappel, le budget programmation culturelle étant clôturé au 31/12/2025, son excédent de fonctionnement est donc reporté sur le budget principal. Il est donc de **1.131.540,84 €** pour 2026 (1.106.436,56 + 25.104,28).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 131 540.84
013 - Atténuations de charges	95 000.00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	501 668.16
73 - Impôts et taxes	290 548.00
731 - Impositions directes	4 325 082.00
74 - Dotations et participations	1 346 239.00
75 - Autres produits de gestion courante	159 089.00
76 - Produits financiers	11 600.00
Total recettes réelles	7 860 767.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000.00
Total recettes d'ordre	270 000.00
Total recettes de fonctionnement	8 130 767.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 824 294.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 478 695.00
014 - Atténuations de produits	198 816.00
65 - Autres charges de gestion courante	532 046.00
66 - Charges financières	135 400.00
67 - Charges spécifiques	3 000.00
68 - Dotations aux amort., aux dépréciations	2 000.00
Total dépenses réelles	6 174 251.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	1 456 516.00
Total dépenses d'ordre	1 956 516.00
Total dépenses de fonctionnement	8 130 767.00

1.3 La fiscalité

Les taux d'imposition communaux 2026, identique à l'an passé seront :

- Taxe d'Habitation : 17,16 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 52,28 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 54,37 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **4.104.222 €**. Par prudence, l'augmentation est de 0,8 % correspondant seulement à la réévaluation des bases déterminée par l'Etat.

1.4 Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont de **1.017.529 €**. Le montant a été mis à l'identique par rapport à 2025.

2. La section d'investissement

2.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en **dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en **recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire comme la taxe d'aménagement, le fonds de compensation de TVA ainsi que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2.2 Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS	BP 2026	OPERATIONS	BP 2026
101 MEDIATHEQUE - F313	2 339.00		
107 ECOLE C. PERRAULT - F211	4 669.95		
111 ANCIENNE MAIRIE - F020	7 000.00		
113 CENTRE CULTUREL - F311	46 420.00		
121 VOIRIE COMMUNALE - F845	280 688.00		
122 SERVICE TECHNIQUE - F020	28 680.00		
124 ECOLE BELLEVUE MAT. - F211	83 340.00		
126 SALLE M. CHARRIER - F321	47 881.16		
127 STADE - F322	84 975.73		
133 CIMETIERES - F025	54 676.00		
136 SALLE GDS MOULINS - F321	35 464.70		
138 EGLISE MURS - F312	9 500.00		
139 EGLISE ERIGNE - F312	52 000.00		
142 ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212	14 581.97	142 ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212	28 047.00
144 ESPACE JEUNESSE - F33	1 200.00		
146 ECOLE M. CURIE - F212	20 715.00		
159 R. SCOLAIRE P. LEVESQ. - F281	33 300.00		
163 MAISON DE L'ENFANCE - F4221	6 378.56		
167 HOTEL DE VILLE - F020	12 452.00		
170 GITE D'ETAPE - F633	15 157.46		
176 CUISINE CENTRALE - F281	15 270.00		
182 INFORMATIQUE - F020	47 861.00		
184 SECURITE - F12	13 108.56		
		201 PLAN PAYSAGE - F76	12 425.00
202 OAP CENTRE - F515	69 582.00	202 OAP CENTRE - F515	20 365.00
		203 ESPACES NATURELS SENSIBLES - F76	11 600.00
205 MOBILITES - F87	3 575.00		
211 ESPACE BELLEVUE - F338	16 652.40		
212 MOBILIER URBAIN - F847	44 149.00		
213 SALLE DE LA DUBINIÈRE - F311	370.32		
215 VIE ASSOCIATIVE - F311	1 050.00		
217 BIODIVERSITE - F511	5 000.00		
218 FONCIER - F515	25 000.00		
221 FERME - F631	5 000.00		
222 POLICE - F11	1 872.00		
225 PROJETS FUTURS	669 384.28		
226 R. SCOLAIRE MARIE CURIE - F281	2 220.00		
54 ESPACES VERTS ENV. - F511	5 304.60		
63 CAMPING - F633	3 200.00		
91 BATIMENTS DIVERS - F020	35 071.31		
TOTAL OPERATIONS	1 805 090.00	TOTAL OPERATIONS	72 437.00
1316 - Autres établissements publics locaux	1 012.00	10222 - FCTVA	96 595.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	415 000.00	10226 - Taxe d'aménagement	45 640.48
		024 - Cessions d'immobilisations	55 000.00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	416 012.00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	197 235.48
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000.00	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 456 516.00
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000.00
041 - Opérations patrimoniales	5 000.00	041 - Opérations patrimoniales	5 000.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	275 000.00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 961 516.00
		001 - Excédent d'investissement reporté	264 913.52
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 496 102.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 496 102.00

2.3 Les projets d'investissement de l'année 2026 classés par thème :

hors voirie communale et fonds de concours versés à ALM (263.708 €) et projets futurs (669.384,28 €).

THEME	BP 2026
ALIMENTATION	55 790.00
BÂTIMENTS PUBLICS	56 175.71
CAMPING	3 200.00
CIMETIÈRES	54 676.00
CULTURE	48 759.00
ENFANCE	6 378.56
ENVIRONNEMENT	67 304.60
FONCIER	94 582.00
GITE	15 157.46
INFORMATIQUE	47 861.00
JEUNESSE	1 200.00
MOBILITÉS	10 575.00
PATRIMOINE	61 500.00
SCOLAIRE	81 306.92
SÉCURITÉ	14 980.56
SPORT	161 321.59
TECHNIQUE	89 809.00
VIE ASSOCIATIVE	1 420.32
TOTAL	871 997.72

2.4 Les subventions d'investissements prévues

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	BP 2026
142 ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212	28 047.00
Renaturation cour d'école - subv AELB	20 905.00
Renaturation cour d'école - subv départ	7 142.00
201 PLAN PAYSAGE - F76	12 425.00
Subvention requalification urbaine ilot des closeaux	12 425.00
202 OAP CENTRE - F515	20 365.00
Aide financière obtenue de la Banque des Territoires (tranche ferme + optionnelle AMO Siam Conseils)	19 212.00
Subvention du Conseil Départemental	1 153.00
203 ESPACES NATURELS SENSIBLES - F76	11 600.00
Parcelle Ile des Friponnières - acquisition A 20714 - Subvention Agence de l'eau (fonds vert)	6 400.00
Parcelle Le Marais - Acquisition ZE 0003 - Subvention Département (ENS boucle de l'Aubance)	2 800.00
Parcelle La Roche de Murs - Subvention Département (ENS de la Roche de Murs)	2 400.00
Total général	72 437.00

3. Ratios et dette

3.1 Principaux ratios

		BP 2026	Strate CA 2024 *
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	950	1 092
Ratio 2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 035	1 311
Ratio 3	Dépenses d'équipement brut / Population	211	413
Ratio 4	Encours de dette / Population	698	768
Ratio 5	Dotation globale de fonctionnement / Population	156	159
Ratio 6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	56.34%	56.50%
Ratio 7	Dépenses réelles de fonct. et remb. de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	97.91%	89.70%
Ratio 8	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	20.38%	31.50%
Ratio 9	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	67.45%	58.60%

* source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/les-collectivites-locales-en-chiffres-2025>

